



TRAVERSEE BCI ILE AUX CANARDS
Dimanche 24 février 2019
1^{er} départ à 8h00/ Marquage 6h45 – 7h30
Renseignements :
89 04 35 ou 73 83 24 ou 98 92 29
Site club : www.olympiquenatationnoumea.com



REGLEMENT DE LA TRAVERSEE

Le certificat médical d'aptitude à la natation est obligatoire pour les non licenciés en natation (FFN) et en triathlon (FFTRI)

Article 1 : L'Olympique Nouméa Natation organise la traversée à la nage Anse Vata-Ile aux Canards le Dimanche 24 Février 2019 à partir de 08H00. Tous les concurrents devront se présenter entre 6h45 et 7h45 pour le marquage. **Il n'y aura plus de marquage passé 7h30.**

Article 2: Les droits d'engagement comprenant l'inscription et l'assurance sont fixés à
-1000 XPF pour les licenciés du club Olympique Nouméa Natation et Triathlon
-2000 XPF pour les licenciés natation ou triathlon autre club
-2500 XPF pour les non-licenciés.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE

Article 3: Cette épreuve est ouverte aux Licenciés FFN, aux licenciés FFTRI et aux non Licenciés qui devront **OBLIGATOIREMENT** avoir un certificat médical attestant l'aptitude à participer à une course en eau libre la limite de 620 inscrits. Le port de tout article de flottaison (de type combinaison néoprène, pull boy, etc.) est strictement interdit.

En cas de double licence Natation et Triathlon les nageurs (ses) participants aux compétitions de la Ligue Calédonienne de Natation seront inscrites en « Licenciés », sauf dans le cas où elles ont également participé en individuel à un minimum de 5 épreuves de la Coupe Calédonienne 2018 de Triathlon. -Les personnes ayant été licenciées en Natation ou en Triathlon seront inscrites dans les catégories « licenciés » respectives s'ils ne s'inscrivent pas en palmes. Un nageur qui effectue l'épreuve en palmes s'il est licencié natation ou triathlon est dispensé de fournir un certificat médical.

Article 4 : Les départs seront donnés de la façon suivante

8H00 départ des Nageurs Non Licenciés sans palmes

8H02 départ des Licenciés Triathlon sans palmes

8H04 départ des Licenciés Natation sans palmes

8H06 départ des Nageurs avec palmes (non licenciés – licenciés natation –licenciés triathlon)

Pour des raisons de sécurité le port du bonnet de sa catégorie respective est obligatoire pour prendre le départ.

Article 5 : Le classement à l'arrivée sera effectué de la manière suivante :

-Classement par catégorie, Homme et Femmes

Article 6 : Les modalités de contournement des bouées seront précisées aux participants avant le départ.

Un commissaire veillera à la bonne exécution du contournement de la bouée. Le non-respect d'une marque de parcours entraînera de fait la disqualification du concurrent.

Article 7: La course sera neutralisée au plus tard 1 heure après l'arrivée du premier concurrent.

Article 8: La remise des prix aura lieu sur place dès l'établissement des différents classements, et au plus Tard 1 heure après la fin de l'épreuve.

Les concurrents appelés au podium pour la remise des prix devront revêtir le T-shirt de l'épreuve remis à tous les participants.

Article 9: Toute réclamation sera déposée par écrit au Comité Organisateur, dans le quart d'heure qui suit la fin de l'épreuve.

Article 10: Cette épreuve est placée sous la responsabilité sportive et l'autorité du Chef du Comité Organisateur Mademoiselle LORIN Madely. Un nageur qui prendrait le départ sans être inscrit, ne sera pas sous la responsabilité du comité organisateur.

Article 11: Les inscriptions seront reçues jusqu'au jeudi 21 Février 2019 sur <https://www.inlive.nc/> dans la limite du nombre de 620 participants. Les dépôts de chèque peuvent s'effectuer au magasin Décathlon DUMBEA jusqu'au samedi 16 février 2019 en ayant pris le soin de se préinscrire sur in live.

Article 12: En cas d'annulation indépendante de la volonté du comité organisateur (sécurité, météo, arrêté interdisant la manifestation etc..), la manifestation ne sera reportée qu'une seule fois en fonction des délais d'obtention des nouvelles autorisations nécessaires à ce report. Aucun remboursement ne sera effectué.

RAPPEL : Aucune inscription ne sera prise sur place. Emargement obligatoire «Avis parental» par les parents pour les participants mineurs, sur les fiches d'inscription.